



(VAUCLUSE)

DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

REF: SP/EG

Vu, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

N° 000770

Vu, la délibération n° 1886 du 4 novembre 2015, portant délégation du conseil municipal au Maire.

Extension de la boutique des Musées d'Apt

Vu, la décision du 4 juillet 2003 instituant une régie permanente de recette auprès des services culturels de la ville d'Apt installée au Musée de l'Aventure Industrielle du pays d'Apt à compter du 10 juillet 2003.

**Affiché le :
25 avril 2018**

Vu, la décision n° 000685 du 2 mai 2016, regroupant les deux régies du Musée de l'Aventure Industrielle et du Musée d'Histoire et d'Archéologie.

Considérant, l'intérêt communal représenté par l'extension de la Boutique du Musée de l'Aventure Industrielle permettant la vente des livres, CD, cartes postales.

DÉCIDE

L'adjonction ou la modification des tarifs suivants au 13 avril 2018 :

Article 1 :

Les musées assurent une partie des visites guidées patrimoniales de la basilique Sainte-Anne d'Apt. À ce titre, les billets seront vendus à l'accueil du musée aux tarifs suivants :

- visite guidée individuelle plein tarif cathédrale : 5 €
- visite guidée individuelle tarif réduit (conditions inchangées) cathédrale : 3 €
- visite guidée de groupe (+ de 10 pers.) cathédrale : 3 €

Article 2 :

Ancien tarif		Tarif à compter du 6 février 2018	
• Livret guide des collections	5 €	• Livret guide des collections	2 €

Article 3 :

Ancien tarif		Tarif à compter du 6 février 2018	
• Livre « les faïences d'Apt et de Castellet » par Marc Dumas	15 €	• Livre « les faïences d'Apt et de Castellet » par Marc Dumas	10 €
		• Livre « les faïences d'Apt et de Castellet » par Marc Dumas Tarif préférentiel faïenciers aptésiens	5 €

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le 13 avril 2018

**Madame le Maire
Dominique SANTONI**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20180413-770-BF
Date de télétransmission : 25/04/2018
Date de réception préfecture : 25/04/2018